



ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DOSSIER N° DP 033 240 24 S 0108
Déposé complet le 10/09/2024

De Monsieur BERTIN José
Domicilié(e) 73bis route de Plassan
33340 LESPARRE-MEDOC
Pour Installation de 6 panneaux
photovoltaïques
Sur un terrain sis 73bis route de Plassan
33340 – LESPARRE MÉDOC
Cadastré AY 667 – AY 781

SURFACE DE PLANCHER

Existante : - m²
Créée : 0 m²
Démolie : 0 m²

Le Maire de LESPARRE-MÉDOC,

Vu la déclaration préalable de travaux présentée le 10/09/2024, par Monsieur BERTIN José, demeurant 73bis route de Plassan à Lesparre-Médoc, et enregistrée par la mairie de LESPARRE-MEDOC sous le numéro DP 033 240 24 S 0108,

Vu l'objet de la demande :

- Installation de 6 panneaux photovoltaïques en surimposition de la couverture, sur une superficie de 10.93m²,
- Sur un immeuble situé 73bis route de Plassan à LESPARRE-MÉDOC (33340), parcelles cadastrées AY 667 et AY 781,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L111-16 et R111-23,

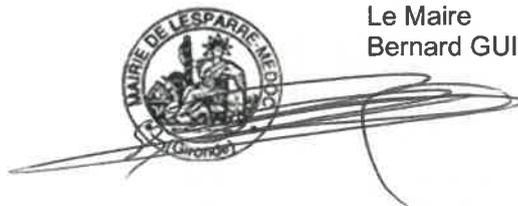
Vu le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé en conseil municipal le 10 juillet 2017, et notamment le règlement de la zone Uh,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

Fait à Lesparre Médoc, le 16 septembre 2024

Le Maire
Bernard GUIRAUD



NOTA :

1. La réalisation des travaux pourra donner lieu au versement de contributions au titre de la taxe d'aménagement. L'avis d'imposition sera transmis ultérieurement au pétitionnaire, par les services du TRESOR.
2. La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales